

Affiché au
GRAND CAHORS le :
Délibération n° 23
22 MAI 2019



AR PREFECTURE
046-200023737-20190516-23_16_05_2019-DE
Regu le 21/05/2019

Séance du 16 mai 2019 à 19 heures

Le seize mai deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de St Pierre Lafeuille sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (41)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont – La Rauze), M. Daniel CICUTO (St Médard), Mme MARTIN Caroline - supplée M. TILLOU.

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (27)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. TESTA), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors- procuration donnée à Mme LENEVEU), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. PEYRUS), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors - procuration donnée à Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU (Caillac), M. PETIT Jean (Espère - procuration donnée à M. DUJOL), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès – procuration donnée à Mme LANES), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie) M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 9

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

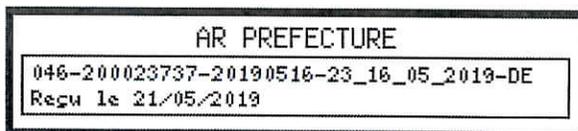
L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction Prospective territoriale

**Objet : Convention de partenariat avec GRDF pour l'amélioration énergétique du bâti ancien –
Projet ENERPAT : bâtiment démonstrateur de Cahors**

A été adopté à l'unanimité

Délibération n° 23
Affiché au
GRAND CAHORS le :
22 MAI 2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 16 mai 2019
Rapporteur : Michel SIMON

Direction Prospective territoriale

Objet : Convention de partenariat avec GRDF pour l'amélioration énergétique du bâti ancien – Projet ENERPAT : bâtiment démonstrateur de Cahors

Mesdames, Messieurs,

En date du 29 janvier 2018, vous avez approuvé le plan de financement prévisionnel pour la création d'un bâtiment « démonstrateur » dans le cadre du projet ENERPAT en cours de concrétisation dans le centre ancien de Cahors.

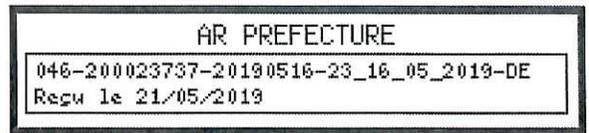
La démarche ENERPAT (Energie-Patrimoine) est née au croisement de la stratégie ambitieuse de « Cahors, Cœur d'Agglo », visant la reconstruction de la ville sur la ville par six entrées (patrimoine, habitat, commerce, équipements structurants, espace public, tranquillité), et de la stratégie du Grand Cahors en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

ENERPAT ambitionne de développer à terme sur le territoire un pôle de compétences à rayonnement régional, sur la thématique de la réhabilitation énergétique du bâti ancien. Ce pôle de compétences s'appuierait sur plusieurs axes de travail, dont le programme européen ENERPAT SUDOE dont la Communauté d'agglomération du Grand Cahors assure le pilotage. Chacune des trois villes du consortium multinational, Porto (Portugal), Vitoria-Gasteiz (Espagne) et Cahors, développe un bâtiment démonstrateur de rénovation énergétique du bâti ancien à partir de matériaux biosourcés. A Cahors, ce projet utilise la filière chanvre, et prend également en référence l'impact du chauffage gaz.

Gaz Réseau Distribution France (GRDF) a pris connaissance du projet porté par le Grand Cahors et souhaite y apporter son soutien sous la forme d'une contribution financière à hauteur de 10 000 € et d'un accompagnement technique.

GRDF et le Grand Cahors souhaitent approuver les conditions et les modalités de leur partenariat pour le projet de bâtiment démonstrateur ENERPAT situé aux 50 rue Saint James et 5-7 rue du Petit Mot à Cahors, à travers la convention ci-jointe.

Affiché au
GRAND CAHORS le :
22 MAI 2019



J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a. D'approuver les conditions et les modalités du partenariat entre GRDF et le Grand Cahors dans le cadre du projet de bâtiment démonstrateur ENERPAT situé aux 50 rue Saint James et 5-7 rue du Petit Mot à Cahors ;
- b. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat pour l'amélioration énergétique du bâti ancien ;
- c. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOISE-FAURE